

L'Association la Petite École du Bon Pasteur : une activité d'intérêt général à but non lucratif

Arrêtons-nous aujourd'hui sur cette expression un peu technique mentionnée dans les statuts de notre association (Article 2)¹... qui dit pourtant quelque chose de très beau sur l'esprit de la Petite École du Bon Pasteur. Car derrière les termes administratifs « intérêt général » et « but non lucratif », il y a avant tout une aventure humaine, éducative et profondément joyeuse.

Ce petit garçon est en train de boutonner seul son manteau avec un sérieux bouleversant ; des parents se retrouvent ce vendredi au café du matin, comme chaque dernier vendredi du mois, en parlant des grandes questions éducatives du siècle, et parfois un enfant de 3 ans explique avec gravité qu'« il faut arroser les plantes doucement parce qu'elles sont vivantes ». Bienvenue dans une œuvre au service du bien commun, une œuvre où cohabitent salariés, bénévoles venus d'ailleurs et de la paroisse, et bénévoles de l'Association. Tous sont au service de la même cause et en récolte les fruits car croissance et joie sont distribuées à chacun sans conditions.

À la Petite École du Bon Pasteur, cette mission éducative s'enracine dans une double universalité : celle de la pédagogie Montessori, présente aujourd'hui partout dans le monde, et celle de l'Église catholique, dont le mot signifie précisément : « universel ». L'idée de Maria Montessori selon laquelle nous n'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui s'affirme aujourd'hui encore plus fortement peut-être qu'autrefois : à l'heure où les transformations technologiques et l'intelligence artificielle bouleversent profondément notre société. Plus que jamais, les enfants auront besoin : d'attention, de développer leur capacité de discernement, de disposer d'une stabilité intérieure forte, d'être libre de la liberté des enfants de Dieu, de capacité de relation, et de sens du bien commun.

1

Article 2 - OBJET – MOYENS

2.1 Cette association a pour objet de développer toute activité d'intérêt général à caractère éducatif et familial consistant notamment en :

- la mise en œuvre de toute initiative ou action susceptible d'apporter une aide à l'instruction et à l'éducation des enfants ainsi qu'à leur famille ;

Qu'est-ce qu'une association ayant une mission d'intérêt général ?

Une activité d'intérêt générale est, le plus souvent, portée par une association loi 1901 dont l'objet est d'être au service de la collectivité et dont la **gestion est désintéressée**. Le secteur de l'éducation fait historiquement partie des grands secteurs de l'intérêt général, comme la culture, le sport ou l'action sociale.

C'est le cas de l'Association la Petite École du Bon Pasteur dont la gouvernance est entièrement bénévole et dont les bénéfices ne sont pas distribués. Concrètement, cela signifie que l'énergie donnée à l'école est orientée vers une mission : faire grandir des enfants dans un climat de confiance, de paix et de joie en déployant la pédagogie Montessori dans son essence chrétienne. Le conseil d'administration assume la lourde charge de permettre à l'école de grandir et vivre de la façon la plus professionnelle et pérenne possible : de la recherche de financement aux travaux dans les classes, à la stratégie de communication, en passant par le recrutement des équipes et la mise en place du temps périscolaire. Le but n'est pas de "faire tourner une structure", le but est de servir une mission éducative, un projet pédagogique singulier qui contribue au bien commun.

2^e condition : **une activité non lucrative**. Une œuvre à but non lucratif ne fonctionne pas selon une logique commerciale classique. Bien sûr, une école doit payer : des charges d'occupation de locaux, des salaires, son matériel pédagogique, ses assurances, **du mobilier pour les classes** parfois mystérieusement abîmées après des expérimentations scientifiques de maternelle ! Son objectif n'est pas de générer du profit. Son objectif est de permettre à des enfants de grandir selon leurs lois de développement propres.

Troisième condition **enfin pour la non-lucrativité : une œuvre ouverte au plus grand nombre**.

Une association d'intérêt général ne peut pas fonctionner pour un cercle fermé de bénéficiaires. La Petite École du Bon Pasteur est ouverte à tous, sans condition de ressources. Et dans les faits, cette diversité donne parfois lieu à de très jolies scènes de vie : des parents qui ne se seraient probablement jamais rencontrés ailleurs, un chef d'entreprise réparant une étagère avec un jeune en service civique, des enfants partageant naturellement leur travail avec des plus petits, pas moins de 18 nationalités accueillies depuis 11 ans. Une petite école : un véritable lieu de vie, lieu d'aide à la vie, lieu d'aide à la vie intérieure. Une œuvre d'intérêt général, finalement, cela commence peut-être simplement ainsi : par des adultes qui décident ensemble de prendre soin des enfants.

« Un environnement favorable pour les volontaires en service civique, leur permettant de développer compétences humaines et citoyennes pour une insertion durable et positive dans la société »

Un contrôleur du Bureau du Service Civique l'avait perçu lors de nos échanges dans le cadre de sa visite de l'école en juin 2023 : « L'équipe de l'association se distingue par son engagement et son dynamisme. Les valeurs qu'elle porte — agir en harmonie, s'entraider et favoriser une relation bienveillante entre les personnes — s'inscrivent pleinement dans l'esprit et les objectifs du service civique. La bienveillance incarnée aussi bien par la présidente que par la directrice est immédiatement perceptible et ne laisse aucun doute quant à la qualité humaine du projet porté par l'association. La présidente exprime d'ailleurs sa satisfaction de travailler en lien avec les institutions publiques et rappelle qu'une école indépendante participe pleinement à la vie citoyenne et au bien commun. Son engagement est aujourd'hui reconnu et salué. L'association La Petite École du Bon Pasteur constitue un lieu chaleureux, accueillant et propice aux apprentissages. Elle offre un environnement favorable non seulement aux jeunes écoliers, mais également aux volontaires en service civique, en leur permettant de développer des compétences humaines et citoyennes essentielles, et de s'insérer durablement et positivement dans la société.